

Quand le bâtiment ne va plus...

EDITORIAL

La bulle immobilière a donc éclaté et, grande première, dans un contexte de récession généralisée, domestique et mondiale. Les métiers de l'ASF relevant du financement des particuliers comme des entreprises dans ce domaine, vont donc en subir fortement et directement les effets. Réactivité et adaptation seront une fois encore les maîtres mots face à une conjoncture qui reste encore marquée par une incertitude d'une ampleur rarement atteinte.

Sur le marché des bureaux tout d'abord, l'année 2008 avait connu un retournement de tendance que les événements récents n'ont fait qu'amplifier. Rappelons, par exemple, que depuis 1995, sortie de la dernière crise du secteur, les engagements d'investisseurs sur le marché des bureaux n'ont fait que croître sans discontinuité, et, partant de chiffres insignifiants, atteignaient en 2007 le montant record de 28 Mds € avec une part majoritaire de capitaux étrangers. Ce dopage des fonds investis dans l'immobilier d'entreprise a bien entendu pour origine des placements issus du recyclage de la manne pétrolière entre autres mais c'est à noter, les investissements répondaient aussi aux besoins des entreprises.

Le changement de décor est assez net en 2008, année au cours de laquelle ces engagements chutent de près de 55% à 12,5 Mds € avec un cortège d'effets sur la baisse des prix, la remontée des rendements demandés (200 points de base en une seule année sur certains secteurs) et le gonflement des stocks. L'année 2009 débute donc dans un climat d'immobilisme frileux des investisseurs et une nouvelle chute des engagements dans le secteur est évidemment prévisible. L'attente d'un réajustement significatif des prix offerts et la reformulation des demandes des entreprises va donc entraîner une refonte assez profonde des normes auxquelles on s'était habitué ces dernières années. Il faudra, entre autres, repenser l'offre de bureaux sur fond de nécessité d'adaptation des conséquences du Grenelle de l'environnement et de la recherche d'économies tous azimuts. La seule nouvelle positive sur ce front est que la remontée de l'activité du cré-



dit-bail immobilier (y compris les Sofergie), que l'on avait observée depuis 2006 et 2007 (+13,5% pour cette seule année), s'est apparemment poursuivie en 2008 confirmant que ce produit est particulièrement adapté aux demandes du moment. Côté logement et immobilier résidentiel, l'ambiance est presque plus sombre encore car l'impact est plus global et met en cause des volumes de financement majeurs. Les statistiques de l'ASF

comme celles de Crédit Logement et des instituts de conjoncture convergent pour estimer que la contraction, amorcée dès l'été, des volumes de crédit accordés en 2008 dans ce secteur s'établira à 20% environ par rapport à l'année 2007, année record, il est vrai. La chute est générale sur tous les fronts : baisse des transactions dans l'ancien de près de 25% et dans le neuf de 45% ouvrant les perspectives d'une contraction brutale de l'activité des promoteurs et par voie de conséquence de tous les métiers de la construction dans les mois à venir.

Des éléments de résistance existent pourtant, au-delà des effets éventuels des mesures gouvernementales de relance, car cette baisse d'activité s'est accompagnée d'une remontée, légère mais réelle de la solvabilité des ménages et on peut observer que, dans un contexte où les établissements de crédit sont accusés d'avoir resserré leurs conditions d'octroi, c'est en réalité l'absence de demande qui joue le rôle moteur dans l'évolution observée. L'amorce d'une baisse des taux récente sur le crédit immobilier en est d'ailleurs la traduction la plus tangible et l'atonie du secteur traduit fondamentalement la méfiance des ménages à s'engager sur des prix d'acquisition, pourtant en baisse, qui ne semblent plus correspondre à la réalité économique du moment. Dans un secteur où les besoins structurels de logements des français perdurent, une des clés du retour à une activité plus satisfaisante est donc la nécessité urgente d'opérer un réajustement rapide des prix de l'immobilier, faute de quoi la méfiance s'installera durablement et l'ensemble de la filière subira une crise qui risque, par son ampleur, d'effacer les souvenirs pourtant douloureux de celle des années 90.

François Lemasson

Projet de loi transposant la directive sur le crédit au consommateur

Ce texte sera plus large que la seule transposition de la directive et devrait servir de véhicule législatif pour des éléments de réforme :

- du crédit à la consommation visant à en améliorer l'acceptabilité, en particulier pour le crédit renouvelable sur le lieu de vente,
- de la procédure de surendettement,
- des autorités de supervisions françaises,
- et éventuellement de l'usure.

Il devrait constituer une réponse politique aux différentes initiatives parlementaires portant notamment sur : la publicité considérée comme agressive, la distribution du crédit sur le lieu de vente jugée pas toujours suffisamment responsable, et le fichier positif. A cet égard il y a lieu de noter que la proposition de loi M. Marini a été retirée de l'ordre du jour du Sénat.

C'est donc un texte ambitieux qui devrait permettre d'améliorer l'acceptation du crédit renouvelable sur le lieu de vente avec trois éléments de sécurité : la consultation obligatoire du FICP par le prêteur, l'introduction d'une fiche de dialogue entre prêteur et emprunteur lors de la souscription d'un crédit à la consommation (les professionnels sont invités à proposer un modèle sur la base de celui établi en matière d'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier), la création d'un contrôle de la commercialisation du crédit confié à une autorité de supervision (AMF ou CB). Cette dernière mesure aurait pour objet d'éviter les misselling et concernerait tous les types de crédits et tous les types de clientèles.

Le texte de loi pourrait être complété par des normes professionnelles afin d'améliorer l'auto discipline des prêteurs (en matière de publicité ou de regroupement de crédits par exemple). D'où les travaux de l'ASF avec les consommateurs sur la publicité en matière de crédit à la consommation, le volet regroupement de crédits étant plutôt traité au CCSF.

En termes de calendrier, le projet de loi devrait passer au CCLRF courant février, en Conseil des ministres début mars, afin de pouvoir être débattu au Parlement au 2^{ème} trimestre.

FPG

OBSERVATOIRE DES DELAIS DE PAIEMENT **RAPPORT ANNUEL 2008**

L'Observatoire des délais de paiement a rendu public son rapport annuel en décembre dernier. Remis le 23 décembre 2008 par le président de l'Observatoire Jean-Paul Betbèze à Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services, il est consultable sur le site internet de la Banque de France⁽¹⁾. Il en ressort les points saillants suivants :

> Les délais de paiement diminuent en 2007

Sur l'ensemble de l'économie en 2007, les délais de règlement des entreprises de toutes tailles diminuent. Ces baisses font suite aux hausses intervenues en 2006, les entreprises ayant, semble-t-il, anticipé l'entrée en vigueur en janvier 2009 de la loi de modernisation de l'économie. En effet les articles 21 et 24 de la loi limi-

tent le délai maximal de paiement convenu entre les parties à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, avec d'éventuelles dérogations limitées dans le temps ou accords sectoriels (par exemple dans la filière automobile). Les délais clients⁽²⁾ s'établissent en moyenne en 2007 à 52 jours de chiffre d'affaires pour les TPE⁽³⁾, et 63 jours pour les PME. Les clients des

entreprises de plus de 250 salariés sont ceux qui ont le plus réduit leurs délais. Les délais de règlement des fournisseurs se sont aussi accélérés : 63 jours d'achat pour les TPE, 67 jours pour les PME et 73 jours pour les grandes entreprises.

Les efforts de paiement ont été initiés par les TPE et les PME, quels que soient les secteurs d'activité concernés. Les niveaux des soldes commer-

(1) http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp08_observ_paiement.pdf

(2) Délais clients = créances clients ICA TTC, délais fournisseurs = dettes fournisseurs achats + charges externes TTC, le solde commercial correspondant à la situation prêteuse ou emprunteuse de l'entreprise.

(3) TPE (moins de 20 salariés), PME (20 à 249 salariés), entreprises de 250 à 499 salariés et GE (plus de 500 salariés)

► ciaux continuent à se rapprocher mais l'évolution à long terme reste défavorable aux PME.

> Les délais de paiement restent plus élevés en France que dans la moyenne européenne

Les entreprises en France règlent leurs paiements dans un délai moyen de 60 jours contre 56 jours pour la moyenne européenne, d'après l'Intrum Justitia European Payment Index de 2008.

> Toutefois la France apparaît globalement comme un meilleur payeur avec des délais certes élevés mais des retards plus faibles

Au regard de la typologie des risques de paiement en Europe, et au sein du groupe des pays développés de l'Europe de l'ouest, la France apparaît globalement comme un meilleur payeur avec des délais certes élevés mais des retards plus faibles qu'en Europe occidentale.

Alors que le comportement de paiement des entreprises semble s'être dégradé au premier semestre 2008 au Royaume-Uni, en Italie et dans une moindre mesure en Allemagne (avec des retards de paiement qui atteignent environ 15 jours), la France et les Pays-Bas font figure d'exception avec des retards de moins de 12 jours et qui diminuent légèrement.

FPG

Les institutions européennes envisagent l'avenir des services financiers de détail

Alors que la directive sur les crédits aux consommateurs est en passe d'être transposée en France et dans tous les Etats membres, les institutions européennes poursuivent leur réflexion sur la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers de détail. La Commission européenne doit publier dans les prochaines semaines un Livre blanc sur les produits financiers de détail. Ce document consultatif devrait proposer plusieurs orientations générales afin d'harmoniser la protection des consommateurs, notamment l'information contractuelle et pré-contractuelle, pour les produits d'investissements dits substituables (assurance vie, fonds d'investissement de détail...). Dans son programme pour l'année 2009, la Commission européenne entend également poursuivre ses travaux sur l'éducation financière des consommateurs. Elle a présenté le 19 janvier une base de données recensant tous les programmes d'éducation financière existant dans les différents Etats membres (http://ec.europa.eu/internal_market/fesis). On attend également en 2009 plusieurs études commandées par la Commission européenne sur les intermédiaires de crédit, sur le crédit hypothécaire ainsi que sur la vente liée dans le domaine des services financiers. Ces différents sujets ont été abordés lors d'un atelier sur la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers, organisé par la présidente de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, Pervenche Berès, le 21 janvier dernier. Des représentants de l'industrie bancaire, des consommateurs ainsi que des universitaires ont cherché à cibler les défaillances dans la protection des consommateurs qu'aurait révélées la crise financière.

Le représentant de la Fédération Bancaire Européenne a rappelé que le cadre européen de protection des investisseurs avait été particulièrement efficace face à la crise et il s'est félicité des progrès récemment accomplis dans le domaine des services financiers de détail pour combler les lacunes (adoption de la directive OPCVM IV, mise en place d'un code de conduite de l'industrie sur la mobilité des comptes bancaires...). Anne Fily, du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC), a demandé la mise en place d'une information simple, claire et neutre sur les produits financiers et les crédits tandis que Rym Ayadi du CEPS (Center for European Policy Studies) a suggéré la mise en place d'un observatoire européen des services financiers. Les intervenants ont également débattu des possibilités de recours collectifs pour les consommateurs dans le domaine des services financiers. Dirk Staudenmayer, en charge du Livre vert sur les recours collectifs à la Commission européenne, a vanté les mérites d'une initiative européenne en la matière, en particulier dans le domaine des services financiers. Il a également annoncé pour mars 2009 une nouvelle consultation sur la création d'un système européen de procédures collectives. En raison des élections du Parlement européen de juin 2009 et du renouvellement de la Commission européenne qui suivra, tous ces sujets ne devraient pas faire l'objet de propositions réglementaires durant les prochains mois. La réflexion qui s'amorce dans les différentes enceintes européennes montre néanmoins que les services financiers de détail s'annoncent comme un sujet majeur pour la future Commission européenne.

Marc Jamet
Euralia

Crédit à la consommation, affacturage : l'ac

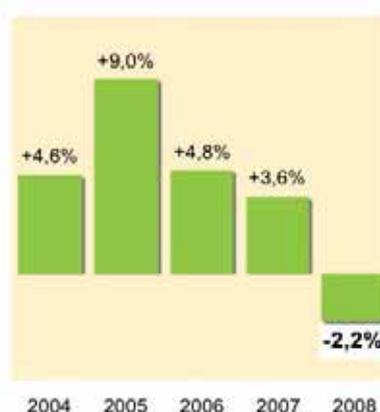
Le crédit à la consommation

Une forte contraction de la production au quatrième trimestre (-10,2%) entraîne un recul sensible (-2,2%) pour l'ensemble de l'année 2008, qui enregistre ainsi la plus mauvaise performance depuis 1993.

Variation annuelle de la production
Evolution par trimestre au cours de 2008



Variation annuelle de la production
Evolution sur les cinq dernières années



En décembre 2008, pour le troisième mois consécutif, la production de nouveaux crédits est en recul par rapport au même mois de l'année précédente (-4,5%). Les contractions étaient toutefois plus marquées en octobre (-8,8%) et surtout en novembre 2008 (-17,5%). Ce repli entraîne, pour le **quatrième trimestre 2008**, une décreue de **-10,2% sur un an**. Alors que l'activité cumulée sur les neuf premiers mois de l'année marquait encore une faible croissance (+0,6%), l'évolution pour l'ensemble de 2008 s'inscrit en définitive en territoire négatif, en diminution de **-2,2% par rapport à 2007** avec **43,8 milliards d'euros**.

Il s'agit là, après deux années de ralentissement, de la première baisse de l'activité enregistrée depuis le léger tassement de l'année 2000 (-0,7% par rapport à 1999) et surtout de la **plus mauvaise performance constatée depuis 1993**, année où la production s'était réduite de -3,2%.

La **chute des prêts personnels** (y compris les rachats de créances) s'est accélérée tout au long de l'an-

née : -3,7% au premier trimestre sur un an, -4,7% au printemps, -8% durant l'été et -23,1% au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de 2008, avec **11,5 milliards d'euros**, le recul de la production est de **-9,9%**, d'une ampleur jamais atteinte sur les deux dernières décennies.

Avec **17,3 milliards d'euros**, les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** cèdent -5,2% sur les trois derniers mois de l'année et marquent un **léger effritement (-0,8%)** pour l'ensemble de 2008, première évolution négative depuis 2001 (-2,9%).

Les **financements de voitures particulières** neuves (par crédit classique et location avec option d'achat), malgré un mauvais quatrième trimestre (-10,8%), maintiennent, grâce à un bon début d'année, une légère progression **(+1,8%) pour l'ensemble de 2008**.

Un éclairage plus optimiste est apporté par les financements d'**équipement du foyer** (électronique grand public et ameublement), très bien orientés en décembre (+20,8%) et qui augmentent sur l'année de **+8%**.

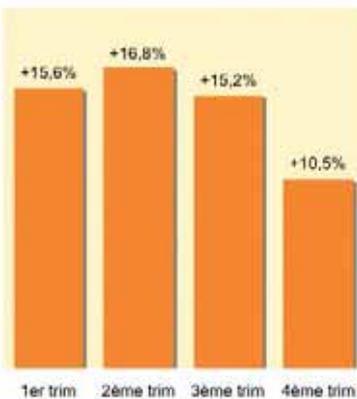
* Les données relatives aux autres secteurs d'activité seront disponibles à la mi-février 2009.

activité des établissements spécialisés en 2008*

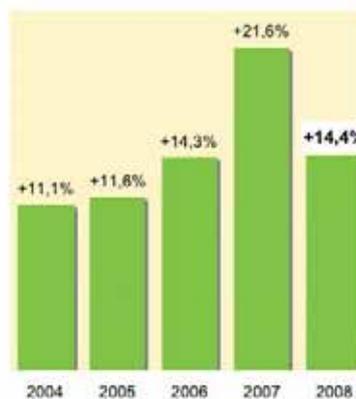
L'affacturage

Les sociétés d'affacturage maintiennent une croissance à deux chiffres pour l'ensemble de l'année 2008 (+14,4%), malgré un ralentissement de l'activité au quatrième trimestre.

Variation annuelle de la production*
Evolution par trimestre au cours de 2008



Variation annuelle de la production*
Evolution sur les cinq dernières années



* Montant des créances prises en charge (hors opérations de «floor plan» - financement de stocks -).

Pour l'affacturage, l'activité s'est maintenue à un **très bon niveau en 2008, malgré un certain ralentissement**, sensible depuis le début de l'année, et qui s'est **accentué au quatrième trimestre**. La croissance des opérations s'est ainsi établie à l'automne à +10,5% par rapport à la même période de 2007, après +15,9% en moyenne pour les neuf premiers mois de l'année.

Malgré cette décélération, les sociétés spécialisées ont maintenu sur l'ensemble de 2008 une **croissance à deux chiffres** de la production : le montant des créances prises en charge est en hausse de **+14,4% à 134,1 milliards d'euros**. Si la progression de l'activité est ainsi réduite d'un tiers par rapport à celle enregistrée

l'année précédente (+21,6%), mettant ainsi un terme à la phase de vive accélération de la croissance enregistrée depuis 2003, elle reste cependant **en ligne avec le taux moyen de hausse des quatre dernières années**.

Pour la troisième année consécutive, la **croissance de l'activité à l'international** (affacturage de créances à l'exportation pour la quasi-totalité) est très nettement plus rapide (+29% en 2008 après +41% et +56% en 2007 et 2006) que pour les opérations réalisées sur le plan national (respectivement +12%, +19% et +11%). Au cours des sept dernières années, la **part de l'international dans le total** de l'activité a été doublée, passant de 7% en 2002 à **14,1% en 2008**.



MV

Actualité MT/PSI

Au niveau européen :

- Consultation lancée le 9 janvier sur la révision de la directive prospectus (jusqu'au 10 mars) :

- la définition des investisseurs qualifiés,
- la révision des dérogations à l'obligation de publication (questions de la « chaîne de détaillants » et des plans d'intéressement par actions),
- la révision de l'obligation d'information annuelle,
- le délai maximal pour l'exercice du droit de retrait,
- l'efficacité du résumé du prospectus,
- les obligations d'information pour les offres comportant des garanties d'Etat,
- les obligations d'information pour les petites sociétés cotées et pour les émissions de droits de souscription.

- **Directive OPCVM IV** : Le Conseil Ecofin a annoncé avoir trouvé un accord sur ce texte le 2 décembre. Le Parlement européen a voté à une grande majorité la révision de la directive en séance plénière le 13 janvier en vue d'une adoption définitive au printemps 2009. La nouvelle directive devra être transposée par les Etats membres d'ici à la mi-2011. Le texte porte sur :

- un passeport européen pour les sociétés de gestion,
- la création d'un cadre facilitant les fusions transfrontalières,
- le prospectus simplifié remplacé par un nouveau document d'« informations clés pour l'investisseur » de deux pages,
- le renforcement des mécanismes de coopération entre autorités de surveillance nationales,
- une procédure de notification simplifiée,
- l'encadrement des structures maître / nourriciers.

- **Consultation de la Commission européenne sur les hedge funds** : ouverte jusqu'au 31 janvier 2009. Les réponses

feront l'objet d'un débat lors d'une conférence en février 2009 et serviront de base à la contribution européenne aux réflexions sur les fonds spéculatifs au niveau international.

- **Règlement sur l'agrément, le fonctionnement et le contrôle des agences de notation** : projet publié le 23 octobre par la Commission européenne.

Actuellement en discussion au Parlement et au Conseil européen.

Adoption espérée avant avril 2009.

- **Rapport final du groupe d'experts CESAME** sur les barrières à l'intégration du post-marché en Europe publié le 8 décembre.

- Création par la Commission européenne d'un **groupe de travail sur le marché des dérivés de crédits**.

Consultations de CESR en cours :

- consultation sur la transparence des corporate bonds, des produits financiers structurés et des produits dérivés jusqu'au 19 février.

- consultation de CESR et de la BCE sur des standards pour le règlement livraison et pour les « center counterparties » (CCPS) (23 janvier).

- Appel à contribution sur le short-selling (20 janvier).

- Consultation sur le projet d'avis de CESR sur l'accès et l'interopérabilité des infrastructures de post-marché (16 janvier).

A venir :

- **Un Livre blanc sur les produits financiers de détail** (début 2009).

- Une harmonisation des règles de vente à découvert en Europe : le secrétaire général de CESR a été saisi d'une demande dans ce sens.

- Christine Lagarde, ministre de l'Economie, a envoyé le 12 janvier une lettre à Charlie McCreedy, le commissaire européen chargé du Marché intérieur dans laquelle elle lui demande d'engager une discussion avec le Conseil Ecofin **sur le droit des titres** notamment la question de **la responsabilité des dépositaires d'OPCVM**. Les sujets évoqués dans la lettre ne sont pas couverts par la réforme de la directive OPCVM.

Au niveau national :

Textes parus récemment :

- Ordonnance du 9 janvier réformant le droit des titres (suite à la consultation de la DGTPE sur les instruments financiers du

mois de juillet 2008).

- Ordonnance du 23 octobre 2008 réformant le cadre de la gestion d'actifs pour compte de tiers et décrets d'application (cession d'actifs non conformes à l'intérêt de l'investisseur, mécanismes de gates, side pockets) ASF 08.356 ; décret d'application du 23 octobre ASF 08.357.

- Décret du 12 décembre 2008 sur la scission d'OPCVM.

AMF :

- Mesures exceptionnelles de modifications des conditions de liquidité des OPCVM de fonds alternatifs ASF 08.358.

- Instruction 2008-06 du 30 décembre sur la valorisation des instruments financiers ASF 09.014.

- Questions/réponses sur les FCPR contractuels du 5 novembre ASF 08.353.

- Questions/réponses relatives aux scissions d'OPCVM ASF 09.013.

Dossiers en cours :

- Certification professionnelle des acteurs de marché.

- **Ordonnance** sur la mise en place de codes de conduite et conventions régissant les rapports entre les producteurs et les distributeurs en matière de commercialisation d'instruments financiers, de produits d'épargne et d'assurance vie.

- **L'AMF a lancé le 19 novembre un groupe de travail (GT)** sur le régime permanent à adopter en matière de **ventes à découvert** qui doit faire des propositions d'aménagements et tendre vers une approche homogène entre la place de Paris et les autres places étrangères et notamment celles qui abritent les différents marchés d'Euronext. Le GT associe des représentants des sociétés cotées, des investisseurs et des intermédiaires financiers.

- **Réglementation sur les déclarations de franchissement des seuils de participation et les déclarations d'intention** (consultation achevée le 14 novembre).

- **Réforme de l'appel public à l'épargne** L'AMF a lancé le 12 janvier une consultation publique sur le projet de règlement général mettant en œuvre la réforme de l'APE et des rachats d'actions (jusqu'au 13 février 2009).

A venir :

- **Une réflexion sur la révision des OPCVM monétaires**.

Le site de l'ASF en 2008

Le site asf-france.com a continué sa progression en 2008 avec une augmentation des connexions de 20,7%. Quant au nombre de fichiers téléchargés, il est en augmentation de 14,4%.

HISTORIQUE DES CONNEXIONS

Année	Nombre de visites	Nombre de PDF téléchargés
2003	186 500	Non recensés
2004	237 000	180 000
2005	358 000	226 000
2006	338 000	244 000
2007	402 000	285 000
2008	485 000	326 000

Contrairement aux années précédentes, nous avons pu constater un bouleversement dans les priorités des internautes. L'intérêt de ceux-ci s'est surtout focalisé sur les éléments statistiques dont les téléchargements ont augmenté de plus de 68%. Les téléchargements des sujets d'actualité, dont la majeure partie est extraite des Lettres de l'ASF, ont augmenté de plus de 250% sans occulter pour autant ceux de La Lettre de l'ASF qui progressent de 27%. A noter aussi dans le palmarès 2008, l'intérêt croissant pour la médiation et la convention collective. Hors palmarès, il est intéressant de signaler que le document commun FBF / ASF concernant les engagements pris par la profession sur les taux variables et l'accès à la propriété a été téléchargé plus de 1 500 fois en 6 mois.

PALMARÈS 2008

Documents PDF	Nombre de téléchargements en 2008	Rappel 2007
Statistiques	41 850	24 800
Actualité	38 550	10 750
Brochures - Livrets	32 900	51 300
La Lettre de l'ASF	31 550	24 850
Taux	23 950	16 400
Rapports du Médiateur	10 000	6 880
Convention Collective	8 750	NS
Rapports annuels de l'ASF	8 300	8 100

Le très apprécié service « Vigilance circulaires », réservé aux adhérents, a vu son nombre d'abonnés croître, comme les années précédentes, pour atteindre le nombre de 1 165.

EV

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

GT « Consommateurs-ASF »

Les organisations de consommateurs ont validé le renouvellement de Bernard Drot comme Médiateur de l'ASF. Par ailleurs, les échanges ont été largement consacrés à l'élaboration des propositions d'engagements que la profession pourrait prendre en matière de publicité sur le crédit à la consommation. Ces travaux s'inscrivent bien entendu dans le cadre général du projet de loi sur le crédit à la consommation actuellement en cours d'élaboration.

« Actualité du crédit à la consommation »

Le crédit à la consommation, et tout particulièrement le crédit renouvelable, fait actuellement l'objet de nombreuses initiatives politiques. Outre la proposition de loi de M. Marini et la proposition de loi de M. Biwer, un projet de loi du gouvernement programmé pour mars devrait couvrir notamment la transposition de la DCC, la réforme du crédit renouvelable, le volet législatif de la réforme du FICP et du surendettement ainsi que de l'assurance emprunteur en crédit immobilier. Dans ce contexte extrêmement riche,

l'ASF, qui a été auditionnée à plusieurs reprises par différentes instances, poursuit ses actions pour défendre la position des professionnels sur ces sujets. Au niveau du Medef, l'ASF, qui préside le groupe de travail sur le crédit aux consommateurs, participe activement à la préparation de la position de l'organisation professionnelle en concertation avec les autres parties prenantes, notamment la FBF et la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD).

« Réforme du FICP »

Dans le cadre du Comité de Place nouvellement créé par la Banque de France pour assurer le suivi politique et stratégique de la mise en œuvre de la réforme de la voie descendante du FICP, l'ASF poursuit ses efforts pour défendre les enjeux importants en cause : la préservation de l'accès au crédit et la prévention du surendettement.

« Assurance emprunteur »

Suite aux travaux menés au début de l'année 2008 et notamment après analyse des réponses reçues au questionnaire concernant l'assurance emprunteur, Christine Lagarde a présenté le 25 novembre des aménagements au régime de l'assurance emprunteur, afin d'assurer une plus grande transparence de l'information. Ils comportent deux volets. Sur le plan législatif, les prêteurs perdent la possibilité d'im-

poser leur assurance groupe pour le financement immobilier (une modification du Code de la consommation sera nécessaire). Par ailleurs des engagements des professionnels (établissements de crédit et assureurs) entrent en vigueur au plus tard le 30 juin 2009. Pour ce qui concerne le crédit immobilier, les intermédiaires en assurance s'engagent à remettre à l'emprunteur une fiche d'information standardisée recensant ses besoins et la solution proposée. Pour le crédit à la consommation, les distributeurs s'engagent à exprimer le coût de l'assurance facultative en euros par mois. Ces deux engagements seront souscrits par l'AFECEI.

Travaux du SGCB sur le ratio de liquidité

La Commission bancaire a souhaité renforcer la surveillance de la liquidité effectuée par les établissements. Deux méthodes, dites « standard » et « avancée » sont envisagées. En approche standard, le calcul du ratio devrait se faire sur base individuelle avec des pondérations plus restrictives que celles d'aujourd'hui. En approche avancée, le calcul du ratio devrait se faire selon un modèle développé par l'établissement et sur une base dont le périmètre pourra être défini au choix de l'établissement. Bien entendu, la Commission bancaire devra agréer le modèle.

Quelle que soit l'approche retenue, la suppression des fonds propres au numérateur est confirmée et un indicateur sur le coût marginal de la liquidité à se procurer par l'établissement en cas de difficultés devra aussi être suivi.

Les textes, toujours en cours de finalisation, devaient être présentés au CCLRF de décembre, mais leur examen a été reporté. On rappelle que la réforme devrait entrer en vigueur le 30 juin 2010.

Et aussi...

- Travaux Bâle II FEP
- Travaux du CCSF sur le crédit renouvelable et les regroupements de crédits
- Groupe de travail suivi du surendettement
- TVA sur les services d'assurance et les services financiers
- Conformité et transposition de la troisième directive sur le blanchiment
- Crédits immobiliers à taux variable
- Mandat du CNC sur le CCMI
- Moyens de paiement et transposition de la directive concernant les services de paiement
- Nouveau système d'immatriculation des véhicules
- Textes d'application de la loi de modernisation de l'économie, notamment les clauses abusives
- ...

Financement des entreprises

IAS Fiscalité et IAS 17

L'ASF suit avec attention les réflexions menées actuellement par les boards de l'IASB et du FASB concernant la réforme de la norme IAS 17. Outre ses travaux en interne, l'ASF participe également aux travaux de la Commission comptable de Leaseurope. Un premier document de l'IASB devrait être mis en

discussion et rendu public début février 2009. Une période de consultation de trois mois sera alors ouverte et devrait déboucher sur un nouveau projet. Les conclusions des travaux sont attendues pour 2011. La réforme concernera la comptabilisation du leasing chez le locataire ; les deux boards ayant convenu de traiter la comptabilisation chez le bailleur dans un second temps. La profession regrette ce choix susceptible de créer d'importantes incohérences de traitement comptable.

Travaux du SGCB sur le ratio de liquidité

La Commission bancaire a souhaité renforcer la surveillance de la liquidité effectuée par les établissements. Deux méthodes, dites « standard » et « avancée » sont envisagées.

En approche standard, le calcul du ratio devrait se faire sur base individuelle avec des pondérations plus restrictives que celles d'aujourd'hui.

En approche avancée, le calcul du ratio devrait se faire selon un modèle développé par l'établissement et sur une base dont le périmètre pourra être défini au choix de l'établissement. Bien entendu, la Commission bancaire devra agréer le modèle.

Quelle que soit l'approche retenue, la suppression des fonds propres au numérateur est confirmée et un indicateur sur le coût marginal de la liquidité à se procurer par l'établissement en cas de difficultés devra aussi être suivi.

Les textes, toujours en cours de finalisation, devaient être présentés au CCLRF de décembre, mais leur examen a été reporté.

Nouveau régime CBI

Dans le cadre des orientations fixées par la présidence de la République, qui souhaite développer le crédit aux

entreprises, l'ASF avait profité de l'adoption des lois de finances pour présenter à nouveau les amendements mis au point par la profession. L'objectif vise à permettre le renforcement des fonds propres des entreprises, notamment des PME, grâce à une adaptation du régime fiscal de la cession-bail.

L'amendement, dans différentes versions, a par deux fois été adopté en Commission des finances de l'Assemblée (pour le PLF 2009 et le PLFR 2008) puis retiré en séance publique du fait de réserves du gouvernement. Toutefois, lors des derniers débats, le représentant du gouvernement ayant indiqué que l'on pouvait envisager de le retravailler, l'ASF poursuit ses démarches pour faire prospérer son amendement.

« Grenelle de l'environnement » et Sofergie

A l'occasion des travaux législatifs et réglementaires en discussion pour la traduction dans la réglementation du Grenelle de l'environnement, la Commission Sofergie a souhaité engager une action de communication par la publication d'un article dans la « Revue Parlementaire » pour le mois de mars. L'objectif tend à faire la promotion des Sofergie qui sont des facilitateurs de développement de projet dédiés au financement de l'efficacité énergétique et qui bénéficient d'un savoir-faire reconnu dans le secteur des collectivités territoriales.

Et aussi...

- TVA et transmission d'une universalité de patrimoine (TUP)
- Travaux du groupe de travail juridique « entreprise »
- Travaux du SGCB sur la « gestion des risques »

Relevé dans les ordres du jour

- - Commissions apporteurs et taux d'intérêt effectif (TIE)
- Clause d'indépendance des revenus
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Complément d'assurance-crédit public

Le dispositif de complément d'assurance-crédit public (CAP) vise à apporter des solutions aux problèmes que rencontrent certaines entreprises en matière d'assurance-crédit. L'ASF mène une réflexion sur l'articulation entre ce dispositif et l'affacturation.

Blanchiment

L'ASF suit les travaux de transposition de la directive blanchiment. Le groupe de travail conformité a d'autre part débuté l'élaboration d'une cartographie des risques de blanchiment en affacturation.

Recommandations de l'ASF sur l'affacturation en gestion déléguée

Fin 2008, l'Association a adressé au SGCB une nouvelle version des recommandations de la profession sur l'affacturation en gestion déléguée.

Communication

Le groupe de travail dédié poursuit ses réflexions sur les axes et les composantes de la communication de la profession.

Dématérialisation des créances – Projet Interfinance

L'ASF poursuit sa participation aux travaux du groupe de travail du CFONB sur la dématérialisation des factures et sur le projet Interfinance dont l'objectif est de développer un système d'échanges normalisés entre les PME/TPE et la sphère financière. Un guide de la facture simple dématérialisée pour la filière banque-financement de PME doit être finalisé.

IFG – Constitution d'une association européenne d'affacturation

L'ASF a été saisie d'une proposition visant à constituer, au sein d'IFG¹, un département faisant office d'association européenne de l'affacturation, dénommée « EU Forum (EUF) » ayant pour objet, à l'échelon communautaire, de représenter et promouvoir la profession de l'affacturation. L'ASF a œuvré pour améliorer les règles de gouvernance de la structure et clarifier ses objectifs. L'adhésion à EUF sera soumise à la Section.

Délais de paiement

Un groupe de travail ASF va se réunir pour examiner l'incidence de la réduction des délais de paiement sur l'affacturation.

Cautions

Jurisprudence Rey « Constructeurs de maisons individuelles » (CMI)

L'ASF continue d'examiner les voies

de solution au problème posé par la jurisprudence de la Cour de cassation écartant la qualification de « cautions solidaires » donnée par la loi aux garanties CMI et remettant en cause le recours exercé contre le constructeur (ou un autre garant) par l'établissement garant qui a payé le client à la suite de la défaillance du constructeur. Après une décision défavorable en Cour d'appel de renvoi, l'affaire a été examinée à nouveau par la Cour de cassation le 4 novembre qui a rendu trois arrêts qui confirment la jurisprudence antérieure.

Garantie des sous-traitants

Une réflexion est actuellement conduite sur les offres de produits permettant aux constructeurs de maisons individuelles de satisfaire à l'obligation qui leur est faite par la loi de 1990 de garantir les paiements de leurs sous-traitants.

Travaux du CNC sur le contrat de construction de maisons individuelles

Le Conseil national de la consommation a adopté, le 17 juin 2008, un mandat portant création d'un groupe de travail relatif à « la construction de maisons individuelles ». L'ASF y participe ainsi qu'aux travaux préparatoires organisés par le Medef. Plusieurs réunions se sont tenues depuis le mois de septembre. L'objectif du groupe de travail est d'améliorer la protection des consommateurs en matière de construction de maisons individuelles.

Les travaux vont notamment porter sur la question des assurances et des garanties. L'ASF œuvre à l'élaboration de propositions équilibrées.

(1) International Factors Group

Relevé dans les ordres du jour

Consultation de la Commission européenne modifiant les directives fonds propres

La Commission européenne a lancé en octobre une consultation sur un nouveau projet de modification des directives fonds propres aménageant notamment les règles sur les grands risques. Ce projet, qui fait suite à ceux qui avaient été soumis à concertation en décembre 2007 et mai 2008, a fait l'objet d'un compromis négocié par la présidence française lors de l'Ecofin qui a eu lieu début décembre. On note que le projet maintient la possibilité de pondérer à 20%, pour l'application des règles de grands risques, les engagements de hors bilan issus de garanties ayant un fondement légal ou réglementaire, ce qui est satisfaisant pour la profession.

TVA

Aux termes du dernier projet de modification de la directive TVA, les garanties financières bénéficieraient de l'exemption de TVA souhaitée par la profession.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement

Commercialisation : obligation de transparence en matière de rétrocessions perçues

Un groupe de travail s'est réuni au sein de l'ASF afin d'examiner la façon dont les membres de l'Association s'acquittent de leur obligation, pré-

vue par la directive MIF, de transparence vis-à-vis de leur clientèle en matière de rétrocessions reçues de tiers (ou versées à des tiers).

Au mois de décembre dernier, le CESR a lancé une étude sur les pratiques nationales en matière d'application de l'article 26 de la directive d'application de MIFID (2004/39/CE) sur les « inducements ». Dans ce cadre, il a élaboré un questionnaire destiné à être complété par un échantillon représentatif de la population des prestataires d'investissement de chaque Etat membre de l'Espace économique européen. L'AMF a envoyé ledit questionnaire à plusieurs prestataires d'investissement membres de l'ASF.

Allègement de la réglementation des petits PSI

Lors d'une rencontre avec la profession, l'AMF a présenté les initiatives qu'elle comptait prendre pour clarifier ou aménager la réglementation pour les PSI de petite taille, plus particulièrement en termes d'obligations organisationnelles. Un courrier envoyé depuis par le secrétaire général adjoint de l'AMF à l'ASF détaille le dispositif proposé par l'autorité de tutelle.

On note que des propositions d'allègement doivent faire l'objet de contributions de la part des associations professionnelles, notamment en matière de contrôle interne et de contrôle des dépositaires et des teneurs de compte conservateurs par les SGP. En vue de faire des propositions concrètes à l'autorité de tutelle, un groupe de travail se réunira au sein de l'ASF.

Formation des acteurs de marché

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif sur la certification professionnelle des acteurs de marché qui

propose notamment de soumettre les négociateurs, les vendeurs, les analystes financiers, les gérants, les RCSI-RCCI et les responsables des fonctions du post-marché à l'obligation d'acquiescer les connaissances de base nécessaires au respect de leurs obligations professionnelles, l'ASF examine les actions qu'elle pourrait mener.

Directive OPCVM

L'ASF suit les travaux menés par la Commission européenne pour modifier la directive OPCVM. Le Parlement européen a adopté la révision de la directive qui ouvre notamment la possibilité de mettre en place un passeport complet pour les sociétés de gestion, c'est-à-dire la faculté pour ces dernières de gérer des fonds se trouvant dans un autre Etat que celui où elles sont localisées. Le texte doit ensuite être approuvé par le Conseil en mars, pour une transposition dans les législations nationales des Etats membres avant le 1^{er} juillet 2011.

La réforme de la directive ne traite pas de la responsabilité financière des dépositaires. Des travaux au niveau communautaire seront engagés sur le sujet.

POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :
01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com
Grégoire Phélip :
01 53 81 51 64
g.phelip@asf-france.com
Petya Nikolova :
01 53 81 51 65
p.nikolova@asf-france.com

Nouveaux dirigeants

(CECEI des 25 novembre et 23 décembre 2008)

Financement de l'équipement

Jean-Eric AUBERGER : Directeur Général
Délégué de FRANFINANCE

Alain BREUILS : Président de FC FRANCE

Gian Luca de FICCHY : Gérant de FL AUTO

Colin KEANEY : Président de CIT (FRANCE) SAS

Laurent KOCINSKI : Président du Directoire
de CREFIDIS

Christophe OLIVIER : Directeur Général
Délégué de CAFINEO et Directeur Général
du CREDIT MODERNE ANTILLES GUYANE

Wolfgang PINNER : Président de CNH
CAPITAL EUROPE

Bertrand ROY : Directeur Général Délégué
de FRANCETEL

Jacques SOURBIER : Directeur Général
de BARCLAYS BAIL

Jean-Michel THIBAUD : Président-Directeur
Général de FRANCETEL

Henri de VIVIES : Directeur Général Délégué
d'IBM FRANCE FINANCEMENT

Financement de l'immobilier

Olivier BROS : Directeur Général Délégué de
SOGEFINERG - Société Générale pour le Financement
des Investissements Economisant l'Energie

Daniel COHEN : Directeur Général de PARICOMI

Philippe DUMEL : Directeur Général de PRETS
ET SERVICES

Claude GINIER : Directeur Général d'UCB-BAIL,
d'UCB LOCABAIL IMMOBILIER et d'UCB-ENTREPRISES

Services financiers

Pascal DARRORT : Directeur Général de
RBS FACTOR S.A.

Jocelyne PIDOUX : Directeur Général de NORD
FINANCEMENT

Olivier TOUSSAINT : Directeur Général
d'EUROFACTOR

Services d'investissement

Bertrand d'ESPOUY : Membre du Directoire
d'ODART S.A.

Caroline SONDARJEE : Directeur Général de HSBC
EPARGNE ENTREPRISE (FRANCE)



Nouveau membre

Le Conseil de l'ASF a agréé **SAXO BANQUE (FRANCE)**,
anciennement TRADINGPAD, en qualité de membre affilié.

Carnet

AU CONSEIL



Jérôme Brunel, Président de SOFINCO et de FINAREF a été coopté en remplacement de **Jean-Yves Hocher**.

DANS LES COMMISSIONS

Commission affacturage

Pascal Darrort, Directeur Général de RBS FACTOR SA, a été coopté membre de la Commission pour succéder à **Richard Devin**, appelé à d'autres fonctions au sein du Groupe Royal Bank of Scotland.

Commission Sofergie

Olivier Bros, Directeur Général Délégué de SOGEFINERG, a été coopté membre de la Commission pour succéder à **Frédéric Surdon**, appelé à d'autres fonctions au sein de la Société Générale.

Commission fiscalité

Pascal Rabre, Directeur Fiscal de S2P, a été coopté membre de la Commission.

Les adhérents

Section	366 adhérents à l'ASF		
	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	17	-	-
Crédit-bail immobilier	39	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	54	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	64	8	-
Financement immobilier <i>(y compris Crédit Immobilier de France)</i>	16	6	-
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement <i>(dont entreprises d'investissement)</i>	52 (34)	1 (-)	- (-)
Sociétés de caution	34	-	-
Sociétés de crédit foncier	4	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	14	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	28	4	-
Hors sections	-	-	12
TOTAL²	334	20	12

1 / Membres de droit et membres affiliés.

2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.



STAGES 2009

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : www.asffor.fr

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Les fondamentaux de l'analyse financière	Philippe MIGNAVAL , Institut d'Etudes Politiques de Paris, Diplômé d'Etudes Comptables Supérieures, Coordonnateur région Océan Indien – Groupe AFD	aux cadres commerciaux, cadres des services d'engagement, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation	du 3 au 5 mars	1 237,86 € TTC 1 035,00 € HT
Loi de sauvegarde des entreprises sur le recouvrement des créances financières	Sabine HUTTLINGER , Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière	aux collaborateurs des services contentieux	le 4 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Adapter vos dispositifs aux évolutions de la réglementation AMF	sous la responsabilité de Marie-Agnès NICOLET , Associée et Directrice Générale d'Audisoft Consultants	aux collaborateurs des entreprises d'investissement	le 5 mars	897,00 € TTC 750,00 € HT
Les Normes internationales d'informations financières IAS/IFRS	Nicolas VAN PRAAG , Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, Consultant	aux Analystes crédit, Analystes Financiers, Directeurs crédit, ou toute personne impliquée dans la fonction crédit aux entreprises	les 10 et 11 mars	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	Hervé SARAZIN , Notaire chez SCP Thibierge, Pascal SIGRIST , Avocat à la Cour	aux cadres confirmés des services juridiques et contentieux	les 10 et 11 mars	987,00 € TTC 750,00 € HT
La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier	Pascal DESSUET , Responsable des Assurances pour les Affaires Immobilières de la Société Générale	à tous personnels de crédit-bail immobilier	les 11 et 12 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Pratique du calculateur HP et mathématiques financières	Nicolas VAN PRAAG , (voir ci-dessus)	aux Commerciaux d'entreprises, particuliers, professionnels, responsables de secteur, responsables des risques, conseillers de clientèle, services techniques de montage des dossiers de financement	les 12 et 13 mars	956,80 € TTC 800,00 € HT

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Sabine HUTTLINGER, (voir ci-dessus) Nicolas MILLET, Fiscaliste à la Société Générale	aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)	du 17 au 19 mars	956,80 € TTC 800,00 € HT
Authentification de documents d'identité	Christophe NAUDIN, Spécialisé dans le domaine de la fraude documentaire Sûreté International formation	aux organismes recevant du public, banques et entreprises de crédits	le 24 mars	1076,40 € TTC 900 € HT
Techniques de négociation	Lionelle CLOOS, Consultante en management, communication et relations inter-personnelles	aux acheteurs, responsables de marché	les 25 et 26 mars	777,40 € TTC 650,00 € HT
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier	Pascal SIGRIST, (voir ci-dessus)	aux cadres confirmés des services juridiques et contentieux	le 26 mars	598,00 € TTC 500,00 € HT
Actualité du droit de la construction	Jean-Pierre BIGOT, Notaire	au public sensibilisé au droit de la construction	les 30 et 31 mars	956.80 € TTC 800 € HT
Prévention du blanchiment	sous la responsabilité de Marie-Agnès NICOLET (voir ci-dessus)	aux correspondants TRACFIN, responsables anti-blanchiment des institutions financières, déontologues	le 7 avril	837,20 € TTC 700,00 € HT
Efficacité personnelle	Lionelle CLOOS, (voir ci-dessus)	à tout public	les 7 et 8 avril	777,40 € TTC 650,00 € HT
Contrôle interne Pilier II	Pierrette BLANC, ancien Adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires.	à toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	le 9 avril	598,00 € TTC 500,00 € HT
Analyse financière pour les commerciaux	Philippe MIGNAVAL, (voir ci-dessus)	aux cadres commerciaux	les 13 et 14 mai	1315.60 € TTC 1100,00 € HT
Pratique du calculateur HP et mathématiques financières	Nicolas VAN PRAAG, (voir ci-dessus)	aux commerciaux d'entreprises, particuliers, professionnels, responsables de secteur, responsables des risques, conseillers de clientèle, services techniques de montage des dossiers de financement	les 26 et 27 mai	956.80 € TTC 800.00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	R	E	T	T	O	N	W	O	O	D	S
2	E	A	L	I		H	O	A		D	O	T
3	A	D	A	M	S	M	I	T	H		M	A
4	R	O	L	E			S	T	O	E	I	L
5	S	T	A		I	D	E		I	R	N	I
6	T	A	M		L	E		D	R	A	I	N
7	E	G	O	T	I	S	M	E		I	C	I
8	A	E		A		A	I	N		T	A	E
9	R		M	C	M	X	X	I	X		L	N
10	N	N		A	I	E		S	O	L	E	N
11	S	I	L	U	R	E	S			O		E
12		D	I	D	A	S	C	A	L	I	E	S

Solutions des mots croisés

(Lettre de l'ASF N° 134)

HORIZONTALEMENT

- 1 Berceau du FMI
- 2 Femelle du sanglier contrariée - Minorité ethnique du Vietnam - Cerise sur le gâteau (de mariage) ?
- 3 Homme de main... invisible - Sur les bords de la Marne
- 4 A son tour - Réparties en désordre
- 5 Composantes du stalinisme - Décoration d'aquarium - Acronyme en croix de droite
- 6 Doublé, favorise la circulation de l'information sub-saharienne - Permet de bien haler - Facilite l'assèchement
- 7 Rapproche de Narcisse - Toujours à l'endroit
- 8 Noir et blanc rimbaldien - Il vient en premier comme son nom l'indique - Grecque ou basque confuse
- 9 1929 : un travail de romain pour une année de crise - La Belle épelée
- 10 Il ne mit pas à côté de la plaque (initiales) - Douleur exprimée - Couteau de sable
- 11 Sortes de greffiers aquatiques
- 12 Règlent la circulation entre la cour et le jardin

VERTICALEMENT

- 1 Vieille dame de la finance victime de la récente tourmente outre-Atlantique
- 2 Prémices de déclin - Celui de la poule n'est pas celui de l'aigle
- 3 Texan, il était vraiment fort contre les mexicains (deux mots) - Juste une petite mise en jambes pour Mao
- 4 ... is money, bien évidemment ! - Proche du merlan
- 5 Eau courante chinoise - Vérifia la fraîcheur de l'œuf
- 6 Physicien allemand au courant - Déséquilibrées
- 7 Cherchée par le Teuton ? - (John) Wayne muet - Feuille de scarole ou goutte de schnaps
- 8 Œuvra, en quelque sorte, au rapprochement de la race chevaline et de la machine à vapeur - Dans l'intimité du père de la cocotte-minute
- 9 Le feu lui faisait du bien - Pour un vieux cognac
- 10 A l'entrée de l'Odéon - Coiffure de cérémonie posée à l'envers - A parfois un côté martial
- 11 Elle fait son quotidien de celui qui commence là par où les autres finissent
- 12 Elles en sont restées au feu rouge

SOMMAIRE

ACTUALITE

- P 1** Editorial
- P 2** Projet de loi transposant la directive sur le crédit au consommateur / Observatoire des délais de paiement, rapport annuel 2008
- P 3** L'avenir des services financiers de détail en Europe

- P 4, 5** Crédit à la consommation, affacturage : l'activité des établissements spécialisés en 2008
- P 6** Actualité MT/PSI
- P 7** Le site de l'ASF en 2008

VIE DE L'ASF

- P 8 à 11** Relevé dans les ordres du jour
- P 12** Nouveaux dirigeants / Nouveau membre
- P 13** Carnet / Les adhérents
- P 14, 15** Stages ASFFOR
- P 16** Solutions des mots croisés

La Lettre de l'ASF n° 135 est tirée à 3.000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (Tél : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Anne Delaleu - Marc Jamet (Euralia)

Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin